

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2021
Convocation du 26/04/2021

L'an deux mille vingt et un le trente avril à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bouquetot (Eure).

Présents : Joël GRAINVILLE, Pascal MEREL, Christophe TABOUELLE, Véronique DUMINY, Evelyne VERDIER, Pascal LEBAILLEUR, Carole HONNEUX, Ingrid BEAUDOUIN, Laurent VANDERMEERSCH, Benjamin LEMAIRE et Thomas BONATO

Procuration : Emmanuel LEMAN.

Excusée : Nathalie MALSANG.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroule salle Joël GRAINVILLE, 91 rue de l'Eglise à BOUQUETOT en fixant un nombre maximal de cinq personnes autorisées à y assister.

Evelyne VERDIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Vente ferme MANSOIS
- Questions diverses

I-VENTE FERME MANSOIS

M. le Maire expose,

La commune est propriétaire d'un corps de ferme, sis à FLANCOURT-CRECY-EN-ROUMOIS, issu du leg reçu de M. Guy MANSOIS. Cette propriété, d'une contenance totale de 16ha 76a 84ca comprenant une habitation, deux bâtiments agricoles et deux hangars, parcelles cadastrées ZA 19, 20, 22, 23, 64, 65, 66 et 67, est restée en l'état et intéresse Mme Sabine PLOUVIEZ qui souhaite mener à bien un projet de « ferme pédagogique et écuries actives ».

M. le Maire laisse la parole à Pascal MEREL, Maire Adjoint, qui donne lecture du projet rédigé par l'intéressée, lequel peut se résumer ainsi : lieu de découverte de l'environnement naturel, des animaux de ferme, du monde agricole, sensibilisation aux besoins des espèces, pension équestre innovante, rencontre de la différence et médiation animale. Le projet respectera le lieu et la nature présente (deux mares avec la biodiversité présente, notamment les oiseaux).

Les points principaux développés sur le lieu seront :

- Education à l'environnement (découverte des animaux de la ferme et de la flore locale, proposition de partenariat avec des producteurs et éleveurs locaux, pension pour chevaux selon le principe de l'écurie active à vocation éducative) ;
- Rencontre de la différence (proposition d'accueil pour tous et rencontre avec des publics en situation de handicap (autisme, difficultés...) et accueil adapté (pictogrammes).

La vie du lieu suivra un aménagement en plusieurs tranches dans le temps et proposera :

- Une ferme pédagogique de taille « humaine » ;
- Des écuries actives pour chevaux en pension ;
- Visite et animation autour de la ferme et d'un chemin pédagogique ;
- Activité de médiation animale ;
- Aménagement d'une maison pour une personne salariée ;
- Un gîte de groupe

L'intéressée, gestionnaire du présent projet, déclare être titulaire d'un DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé), de formations diverses sur le trouble du spectre autistique et une formation en médiation animale, salariée depuis 1994 en établissements médicaux-sociaux et être titulaire du galop 5 en France).

L'aménagement du site sera réfléchi avec une équipe d'architecte pour un aménagement fonctionnel et esthétique tout en respectant le lieu, la diversité de la faune et de la flore présentes ainsi que les bâtiments déjà présents. La culture ne sera ni intensive, ni uniforme.

Enfin, ce concept n'étant pas développé dans les environs il ne pourrait donc causer préjudice à quiconque.

Le prix net vendeur établi entre les deux parties est porté à 400 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le projet de Madame Sabine PLOUVIEZ ;**
- **EMET un avis favorable à cette cession au profit de Mme Sabine PLOUVIEZ ;**
- **FIXE le prix de cette cession à 400 000.00 € hors frais de notaire (les frais étant à la charge de l'acheteur)**
- **AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette cession immobilière et notamment prendre conseil auprès de Maître LACARDEZ à Bourg-Achard ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

II-QUESTIONS DIVERSES

Démission : M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Marie-jeanne NEVEU. Par courrier du 22 avril 20201, Madame la Sous-Préfète de Bernay, accepte la démission de Marie-Jeanne NEVEU de sa fonction d'adjointe au Maire mais également de son mandat de conseillère municipale.

Cette démission s'ajoute à celle reçue, par M. le Maire, de Delphine COULON.

Délégué(e) à la Communauté de Communes Roumois Seine : compte-tenu de la démission de Marie-Jeanne NEVEU, qui était également déléguée élue à la Communauté de Communes Roumois Seine, il convient de procéder à son remplacement. Conformément aux instructions reçues, ce siège revient à la prochaine femme inscrite au tableau du conseil municipal en la personne de Véronique DUMUNY.

Bureau de vote des élections départementales et régionales : il est demandé à l'ensemble des élus de faire connaître ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote des prochaines élections qui se tiendront les 20 et 27 juin prochains. La Préfecture de l'Eure ayant préconisé que toutes les personnes qui seront présentes à ce bureau de vote ont la possibilité d'être vaccinées, M. le Maire a transmis les coordonnées de chacun des membres du conseil à la Communauté de Communes Roumois Seine qui prendra contact pour fixer les rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Joël GRAINVILLE

Pascal MEREL

Christophe TABOUELLE

Evelyne VERDIER

Carole HONNEUX

Ingrid BEAUDOUIN

Benjamin LEMAIRE

Pascal LEBAILLEUR

Véronique DUMINY

Laurent VANDERMEERSCH Thomas BONATO